

Règlement du *semi-marathon du chemin du train SAUGAIS*

La participation au semi-marathon et au 10km implique l'acceptation expresse, par chaque coureur, du règlement ci-dessous.

1. Organisation

L'association VELOLOISIRS GILLEY organise le dimanche 23 août 2026 la 2^{ème} édition du Semi-marathon du chemin du train SAUGAIS, constituée de deux épreuves sur route : un semi-marathon et une course à pied de 10 km.

2. Description des épreuves.

A. Règles générales

○ Catégories :

Les courses, à allure libre, sont ouvertes à tous et à toutes, licenciés ou non, dans les catégories suivantes :

*Cadet, né avant 2010 (10km uniquement)

*Junior, né avant 2008

*Espoir

*Senior

*Master 0 à master 10

*Handisport.

○ Kilométrage-ravitaillement :

Chaque km est indiqué. Des ravitaillements sont organisés à environ 9km, 15.500 km, 18 km et à l'arrivée sous chapiteau. En cas de fortes chaleurs, des points d'eau seront installés entre les ravitaillements.

○ Assistance médicale : une assistance médicale avec un médecin est assurée par le SDIS et une ambulance.

L'assistance médicale sera habilitée à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'une des épreuves.

○ Départ et déroulement

La ligne de départ du semi-marathon se situe sur le skate parc, rue des Ouillons à PONTARLIER- 25300
Départ à 09h00

La ligne de départ du 10 km se situe sur la commune de MAISONS DU BOIS-LIEVREMONT – 25650 à proximité de la déchetterie. Départ à 09h35

Tout athlète participant doit être muni d'un **dossard officiel** (ni plié, ni découpé).

Le non-respect de ces dispositions entrainera la disqualification du coureur concerné.

L'accompagnement d'un coureur, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification du concurrent, sauf handisport.

Les **décisions des organisateurs** pour la régularité des épreuves seront sans appel. Des signaleurs seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs.

Des **douches** seront mises à disposition à la salle polyvalente de Gilley (arrivée)

Le parcours du semi-marathon de 21km100 relie PONTARLIER à GILLEY en empruntant une voie verte enrobée, dénommée « Le chemin du train »

Les temps limites : Afin de pouvoir redonner l'accès aux usagers du chemin du train, un temps de course de 2h50 est imposé pour les 21.100 km. Ce qui implique que tout coureur qui arrive au km 15.500 (2^{ème} ravitaillement) après 11h10 est mis hors course ; son numéro de dossard est relevé et, alors, il peut arrêter

l'épreuve ou terminer son parcours sous sa propre responsabilité et son temps de course sera chronométré et comptabilisé à l'arrivée.

Des bus seront mis à la disposition des coureurs pour les acheminer de GILLEY à MAISONS DU BOIS LIEVREMONT (départ 10 km) et à PONTARLIER (départ semi- marathon).

Pour une question d'organisation, toute inscription faite après le 15/07/2026 ne pourra pas garantir une place dans le bus.

Départ des bus : 7h45 pour le semi-marathon et 8h45 pour le 10 km.

B. Règles spécifiques Handisport

- Semi-marathon : Attention pas de catégorie Fauteuil ou handbike sur cette distance ;.

Inscriptions réservées aux catégories : amputés, malvoyants et non-voyants, personnes de petite taille, autres catégories). Départ 8h55.

- 10 km ; Toutes catégories (Handbikes, amputés, malvoyants et non-voyants, personnes de petite taille, autres catégories). Départ 9h20.

3. Inscriptions

Les inscriptions se font par internet exclusivement sur le site EVEN OUTDOOR, jusqu'au 21 août 2026 à 16h00 ou jusqu'à l'atteinte du nombre limite de dossards. Aucune inscription par téléphone ou télécopie ne sera retenue. Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Attribution automatique du numéro de dossard avec envoi d'un certificat d'inscription dès l'enregistrement du paiement.

Pour cette 2^{ème} édition, les inscriptions sont strictement limitées à 800 dossards pour le semi-marathon et 200 dossards pour le 10km

Le certificat médical est remplacé par le PPS (Pass Prévention Santé) **démarche obligatoire** qui doit être joint au dossier d'inscription ou présenté au plus tard, le 15/08/2026 .

Une photocopie de la licence FFA (licence athlé compétition, athlé entreprise ou athlé running) remplace le PPS

Pour les concurrents mineurs : le PPS ou un certificat médical avec l'autorisation parentale est obligatoire pour participer.

Les participants étrangers sont tous tenus de fournir un certificat médical daté, signé et en langue française, datant de moins d'un an à la date de la compétition, et comportant l'une des mentions suivantes :

« non contre indication à la pratique du sport en compétition »

« non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »

« non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition »

L'inscription comprend l'accès aux ravitaillements, le transport en bus au départ de Gilley et le chronométrage.

4. Retrait des dossards.

La remise des dossards se fera le samedi 22 août 2026 , de 10h00 à 18h00 non stop dans le magasin d'articles de sport SPORT ET NEIGE à PONTARLIER- 7 rue Mervil.25300.

Pour les coureurs éloignés de notre région, la remise des dossards se fera le dimanche 23 août 2026 de 6h45 à 7h45 à GILLEY. (à la sortie du parking réservé aux coureurs.)

5. Annulation.

Tout engagement est **ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'un remboursement** pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout événement, indépendant de la volonté de l'organisation et ne permettant pas le bon déroulement des courses, Véloloisirs Gilley se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou l'ensemble des épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptant toutes les clauses, sous peine de disqualification. Aucun transfert d'inscription

n'est autorisé pour quelque motif que ce soit, Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

6. Tarifs d'inscription 2026 :

10 km :

12€00 l'inscription avant le 01/07/2026

17€00 l'inscription du 02/07/2026 au 01/08/2026

25€00 l'inscription du 02/08/2026 au 21/08/2026

Semi-marathon :

22€00 l'inscription avant le 01/07/2026

27€00 l'inscription du 02/07/2026 au 01/08/2026

35€00 l'inscription du 02/08/2026 au 22/08/2026

Handisport : 5€00 l'inscription au 10km et au semi-marathon.

Inscription repas : 17€00 le repas (uniquement sur réservation sur le site EVEN OUTDOOR)

7. Chronométrage.

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur officiel (EVEN OUTDOOR). Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique intégrée dans le dossard et qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

8. Classement et récompenses.

Tous les résultats seront consultables sur le site de EVEN OUTDOOR.

Classements prévus :

Scratch (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}) homme et scratch (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}) femme pour le semi-marathon et pour le 10km.

Le 1^{er} et la 1^{ère} dans la catégorie CADET pour le 10km .

1^{er} et la 1^{ère} dans la catégorie JUNIOR pour le 10km et le semi-marathon.

1^{er} et la 1^{ère} dans la catégorie ESPOIR pour le 10km et le semi-marathon.

1^{er} et la 1^{ère} dans la catégorie SENIOR pour le 10km et le semi-marathon

Le 1^{er} et la 1^{ère} dans la catégorie 35-50 ans pour le 10km et le semi-marathon

Le 1^{er} et la 1^{ère} dans la catégorie 51-65 ans pour le 10km et le semi-marathon

Le 1^{er} et la 1^{ère} dans la catégorie 66 et plus pour le 10km et le semi-marathon

1 lot à chaque concurrent handisport.

Les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} EQUIPES (Chaque équipe est composée de 4 participants, dont 1 féminine obligatoirement. Le classement est établi en additionnant les 4 temps pour établir le palmarès semi-marathon et 10 km . Chaque coureur de l'équipe sera également classé individuellement.

Le Prix du SAUGEAIS semi-marathon et 10 km récompense le 1^{er} meilleur athlète sauget de chaque course Homme et Femme. Les communes concernées sont: Les ALLIES, ARCON, BUGNY, GILLEY, La CHAUX, MAISONS DU BOIS-LIEVREMONT, PAYS DE MONTBENOIT.

Prix du déguisement le plus original sur l'ensemble de la manifestation.

Récompenses : seuls les coureurs présents à la remise des prix recevront leur dotation.

La médaille finisher de l'épreuve sera remise à l'arrivée sur présentation du dossard.

9. Circulation sur le parcours.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation, de sécurité et santé/secours.

10. Droit à l'image.

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs du semi-marathon du chemin du train SAUGAIS de Véloloisirs Gilley ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation au semi-marathon et aux épreuves associées. Ceci concerne les supports y compris documents promotionnels et publicitaires ainsi que les livres publiés dans le monde entier pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les statuts en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourrait être apportées à cette durée.

11. CNIL et internet.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Lors de votre inscription, vous bénéficierez d'une inscription à la newsletter informatique de la course. Vous aurez toutefois la possibilité de vous désinscrire très facilement en cliquant sur le lien au bas de chaque newsletter ou par simple demande écrite à Véloloisirs gilley.

Si vous vous désinscrivez de la newsletter, vous ne recevrez plus les informations pratiques relative à la course.

12. Assurance.

La participation s'effectue aux risques et périls des engagés. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la déficience physique ou psychique, ainsi qu'en cas de vol ou dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.
